

# Nos partenaires



## APIJE SIEGE

BP 6022

34030 MONTPELLIER Cedex 1

Tél. 04 67 40 48 80

Fax 04 67 10 01 46

contact@apije.org

www.apije.org



# Contacts

## Castries

34160

1, rue du Cours  
Complémentaire

04 67 87 91 57

## Clermont l'Hérault

34800

2, avenue B.  
Guiraudou

04 67 96 09 90  
06 32 53 23 03

## Jacou

34830

16, rue Fernand  
Soubeyran

04 67 59 10 56  
06 75 06 57 71

## La Grande Motte

34280

Rés. Antinée  
53, all des Jardins

04 67 56 29 63  
06 75 21 06 63

## Lunel

34400

226, avenue  
du Vidourle

04 67 71 48 50  
06 32 65 85 63

## Montpellier

34030

2, cours  
Bellevue

04 67 75 00 78  
06 75 21 06 68

## Sète

34200

53 rue de  
Montmorency

04 67 74 08 29  
06 75 21 06 74

## Pignan

34570

Esp A. Perez  
Av du Passet

04 67 47 47 15  
06 75 21 06 64



# Le service à domicile...

# ...pour une vie plus facile !

Depuis 1987

[www.apije.org](http://www.apije.org)

## Qui sommes nous ?

L'APIJE est une Association Intermédiaire qui a pour objet l'insertion professionnelle des personnes en recherche d'emploi.

**Vous avez besoin d'un coup de main ?**

Pour l'entretien de votre domicile, du bricolage, jardinage, soutien scolaire, cours à domicile, garde d'enfants (+ de 3 ans), assistance informatique, gardiennage...

**Contactez-nous pour trouver une solution adaptée à vos besoins !**

## Besoin d'un service à domicile ?

L'APIJE met à votre disposition du personnel, sur des missions ponctuelles ou régulières dans le cadre des services à la personne.

APIJE est l'employeur, elle se charge de toutes les formalités administratives et assure le suivi des intervenants à domicile.

JARDINAGE  
BRICOLAGE  
DE MENAGEMENT  
INFORMATIQUE  
SOUTIEN SCOLAIRE  
ENTRETIEN  
PARTICULIER  
REPASSAGE

## Notre réponse

### NOS ENGAGEMENTS

- Une réponse sous 48h
- Recherche rapide des intervenants
- Suivi de la qualité des prestations

### VOS AVANTAGES

- Proximité de nos agences
- Pas de frais de dossier ni d'adhésion
- Réduction ou crédit d'impôts jusqu'à 50% de vos dépenses\*
- Possibilité de règlement par CESU pré financés

### NOUS RÉALISONS POUR VOUS

- La Déclaration Unique d'Embauche
- Le contrat de travail
- Le bulletin de salaire
- L'attestation Pôle Emploi

\* Selon la loi de finances et décrets en vigueur